

Solidaires quoi qu'il advienne

Questions pastorales face au suicide
assisté: prise de position du
Conseil synodal des Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

1. Les faits

Le suicide assisté a pénétré la sphère de la pratique ecclésiale. En entretien ou lors des préparations de service funèbre, les pasteurs et les pasteuses ont affaire à des personnes qui envisagent de s'adresser à une organisation d'aide au suicide ou qui l'ont déjà fait, ainsi qu'à des familles dont un proche a choisi cette manière de mourir. La question affleure de plus en plus souvent et les ministres peuvent être confrontés non seulement aux limites de leurs compétences liturgiques, homilétiques et d'accompagnement, mais également à de grandes questions théologiques et éthiques. Leur intervention est d'autant plus délicate que depuis quelques années l'opinion publique est divisée sur la question.

Le présent document est conçu comme un outil d'aide pour les pasteurs et pasteuses qui sont confrontés à la difficile question du suicide assisté dans leur pratique quotidienne. En formulant ces orientations théologiques et pratiques, le Conseil synodal propose et les ministres disposent. Ces quelques réflexions devraient par ailleurs inciter les accompagnantes et accompagnants spirituels, ainsi que toute l'Eglise, à s'emparer du sujet et à en débattre.

2. Point de vue théologique sur le suicide assisté

2.1 Réservé aux cas d'exception

La confiance que la vie est un don de Dieu et qu'en soi elle est donc digne d'être vécue, interdit de la placer sur un pied *d'égalité* avec la mort.

La question est simple: l'Eglise peut-elle considérer le suicide assisté comme une option face à la mort? La réponse est plus compliquée: non et oui. Non, parce que la confiance que la vie est un don de Dieu et qu'en soi elle est donc digne d'être vécue, interdit de la placer sur un pied *d'égalité* avec la mort, comme si ces deux voies étaient possibles et équivalentes. Dans la théologie biblique, le suicide n'est *en aucun cas une option*. Pourtant, oui, il peut quand même entrer en ligne de compte, parce qu'il est impossible de refuser en soi d'entendre le désir de suicide d'une personne. Quand le suicide assisté apparaît comme le recours le moins pénible, alors il entre en ligne de compte. Mais le *cas d'exception* ne peut en aucun cas devenir la règle.

Principe: le suicide assisté est un moyen de dernier recours qui ne sera jamais qu'exceptionnel.

Ce principe qui fait du suicide assisté un moyen de dernier recours qui ne sera jamais qu'exceptionnel repose sur la vision théologique et biblique de la vie et de la mort humaines: primauté de la vie, dignité de l'humain, autodétermination, responsabilité et solidarité en sont les éléments fondamentaux.

2.2 Primauté de la vie

La vie est créée par Dieu, elle est don de Dieu. Cette vie-là est chargée d'une promesse, celle d'être une vie bonne, riche et, dans tous les cas, digne d'être vécue. Même pour qui n'aurait pas ce rapport à l'existence, la foi chrétienne nourrit l'espérance que le goût à la vie peut toujours à nouveau être restauré. En ce sens,

les chrétiens apparaissent comme d'ardents défenseurs de la vie, tant humaine que non humaine. Cependant, il ne faut pas s'y tromper: de ce rapport à la vie ne peut en aucun cas découler l'*obligation* de vivre. «L'ordre de vivre ne peut secourir celui qui ne le peut plus; seul un esprit nouveau le rendra à la vie» (Bonhoeffer, *Éthique*, p. 136). Toutefois, l'agir chrétien doit clairement toujours avoir pour but de renforcer ou de restaurer chez l'autre une vision de la vie comme don, comme bienfait digne d'être reçu.

2.3 Dignité humaine

La notion de dignité humaine est centrale dans le débat sur le commencement et la fin de vie. La doctrine biblique selon laquelle l'humain serait à l'image de Dieu a largement contribué à construire l'idée d'inviolabilité de la dignité humaine. L'humain, en tant qu'il a été créé par Dieu, est digne et ne pourra jamais se voir privé de sa dignité. Cette dignité constitutive ne peut être soumise à aucune condition d'aucun ordre: la dignité ne dépend ni de l'autonomie, ni de la capacité de discernement ni de la performance. Elle doit être défendue sans concession face à tout ce qui la restreint ou la conditionne.

2.4 Autodétermination, responsabilité, solidarité

Désormais, le débat public sur la légitimité du suicide assisté est quasiment monopolisé par l'argument de «l'autodétermination». En christianisme, l'autodétermination est l'un des aspects constitutifs de la dignité humaine. Cependant, l'agir chrétien s'oppose à la tendance actuelle considérée comme réductrice, pour les raisons suivantes:

- Elle cache un danger: celui de faire dépendre la dignité de la capacité à décider de sa vie en toute autonomie. Or, franchir ce pas, ce serait nier l'idée selon laquelle l'être humain ne peut en aucun cas perdre sa dignité.
- Placer l'autodétermination et le suicide sur le même registre peut donner à penser que le suicide est la dernière expression de l'autonomie, ce qui empêche de voir qu'il est surtout l'expression d'une immense solitude et d'un profond asservissement.
- Enfin, elle conduit à ne plus se concentrer que sur le désir de mourir de la personne et à mettre les proches, avec leurs propres droits, au second plan, alors qu'ils ont dû non seulement supporter la décision, mais aussi la reconnaître et l'accepter.

Faire de l'autodétermination la clé du débat, c'est ne voir l'être humain qu'en tant qu'individu. Or, dans la conception chrétienne, l'être humain est à la fois une individualité et un être relationnel, les deux dimensions étant indissociables l'une de l'autre. De cette vision découlent plusieurs réflexions sur le suicide assisté. D'une part, l'être humain qui envisage sa fin de vie ne cesse en aucun cas d'être une personne, qui a des responsabilités à l'égard d'autrui. Les conséquences de ses décisions ne concernent pas que lui, mais aussi sa famille, ses amis et la société. D'autre part, une personne en fin de vie ne cesse pas pour autant d'appartenir à

Les chrétiens apparaissent comme d'ardents défenseurs de la vie.

L'humain, en tant qu'il a été créé par Dieu, est digne et ne pourra jamais se voir privé de sa dignité.

La tendance actuelle à monopoliser le débat public avec l'argument de «l'autodétermination» cache un danger: celui de faire dépendre la dignité de la capacité à décider de sa vie en toute autonomie.

L'être humain qui envisage sa fin de vie ne cesse en aucun cas d'être une personne, qui a des *responsabilités* à l'égard d'autrui.

Une personne en fin de vie ne cesse pas pour autant d'appartenir à une communauté de solidarité.

Il n'y a pas non plus de condition à la solidarité pastorale.

Il peut être libérateur de prendre conscience qu'il existe d'autres voies

une communauté de solidarité. Au moment où quelqu'un envisage la possibilité de recourir au suicide assisté, il est important qu'il s'interroge sur son réseau relationnel et sache jusqu'où il peut compter sur sa solidarité.

3. Accompagnement spirituel, liturgie, homilétique: quelques principes

3.1 Accompagner, un acte de solidarité

En substance, le principe de base de l'accompagnement est le suivant: agir sans considération de personne. Le ministre ne regarde pas aux convictions, mais aux besoins de la personne. Cette solidarité pastorale est fondamentale dans le cas du suicide assisté: dans l'accompagnement, il n'y a aucune place pour le moindre jugement éthique sur la décision de la personne de recourir au suicide assisté. La pasteur ou le pasteur respecte la décision et répond à la demande d'accompagnement. Il n'y a pas non plus de condition à la solidarité pastorale: le Conseil synodal considère donc qu'il incombe aux ministres d'offrir une écoute et des actes liturgiques et homilétiques aux personnes suicidaires et à leurs proches.

3.2 Avancer ensemble

La théologie biblique considère que le Créateur dit un oui fondamental à la vie, lui conférant une primauté inconditionnelle. Cependant, on ne peut pas faire découler de la confiance dans la primauté de la vie une quelconque *obligation* à dire oui à la vie. Bien plus, il nous fait accepter la réalité de situations humaines dans lesquelles les bienfaits de la vie sont pour ainsi dire imperceptibles. Exercer la solidarité pastorale, c'est être prêt à cheminer avec jusque dans les ténèbres. Et avoir confiance que le Dieu de la vie reste présent jusque dans les moments les plus sombres.

3.3 Chercher ensemble d'autres solutions

Quoi qu'il en soit, en christianisme, la confiance demeure qu'une nouvelle perspective pourra toujours s'ouvrir, même pour celui ou celle qui ne parvient plus à voir que la vie est bonne. En l'occurrence, parler de primauté de la vie implique de toujours chercher une alternative à la volonté de mourir. A l'encontre du discours lénifiant sur la «mort libre», on constate que la décision de recourir au suicide assisté est souvent prise dans une situation étreinte dans laquelle il peut être libérateur de prendre conscience qu'il existe d'autres voies. Ainsi, nombreux sont ceux qui renoncent au suicide assisté dès lors qu'ils sont informés des possibilités concrètes de *soins palliatifs* qui s'offrent à eux. La rédaction de *directives anticipées* peut aussi apporter un soulagement face à la peur d'une médecine «techniciste» perçue comme dénuée de sens. Il peut enfin être apaisant de découvrir d'autres manières d'accélérer la mort, telle que le *jeûne ante mortem*.

3.4 Favoriser le relationnel

Les expériences pastorales montrent que la décision de recourir au suicide assisté est souvent solitaire. La plupart du temps, même les plus proches sont mis devant le

fait accompli, ce qui peut dénoter un profond sentiment de solitude au moment du choix. Il n'est pas rare que la pasteure ou le pasteur soit confronté à une situation où le temps de l'examen des possibles semble déjà être révolu.

Durant l'accompagnement, il convient donc d'interroger la personne désireuse de mourir sur ses réseaux relationnels. Non pas pour la mettre sous pression, mais pour lui rappeler l'existence d'une communauté de solidarité au sein de laquelle elle peut se sentir portée. Une communauté dans laquelle elle n'est pas un poids, mais une personne précieuse, importante pour les autres, dont les décisions ont aussi une incidence sur eux.

Durant l'accompagnement, il convient donc d'interroger la personne désireuse de mourir sur ses réseaux relationnels.

4. Accompagner jusqu'à la fin?

4.1 La solidarité ne connaît pas de frontière

Les questions théologiques et d'accompagnement spirituel en rapport avec le suicide assisté sont encore plus sensibles à la fin. Jusqu'où et jusqu'à quand l'accompagnement des personnes souhaitant mourir peut-il et doit-il aller? S'arrête-t-il à la porte de la chambre mortuaire, selon le consensus établi pendant longtemps dans les Eglises? Ou faut-il au contraire être présent avec durant cette dernière étape difficile?

Répetons-le: en matière d'accompagnement spirituel, le principe de solidarité inconditionnelle prévaut. Autrement dit, l'accompagnante ou l'accompagnant doit orienter et soutenir quand bien même il ne serait pas d'accord avec les décisions prises par la personne accompagnée. De même, la présence pastorale ne constitue absolument pas une sanction ecclésiale vis-à-vis de l'action de l'organisation d'aide au suicide.

Pour ces différentes raisons, le Conseil synodal estime que l'accompagnement pastoral englobe les derniers instants même dans le cas d'un suicide assisté. Les ministres doivent prêter assistance à celles et ceux qu'ils accompagnent jusqu'au bout, ici jusqu'à l'acte du suicide, si le désir en a été manifesté. Quant aux proches, confrontés à une telle situation, ils ne doivent pas non plus être laissés à eux-mêmes.

Les ministres doivent prêter assistance à celles et ceux qu'ils accompagnent jusqu'au bout, ici jusqu'à l'acte du suicide, si le désir en a été manifesté.

4.2 Exception: pas d'accompagnement contre sa conscience

Le Conseil synodal estime que nul ne peut être obligé d'accompagner quiconque jusqu'à l'acte de suicide: une pasteure ou un pasteur qui a des réserves théologiques ou qui redoute la charge psychique, peut évidemment exercer son droit d'agir en son âme et conscience. La liberté dans l'annonce de l'Evangile est au cœur du mandat ecclésial: elle doit être garantie, particulièrement face aux questions délicates et controversées comme celles que soulève le suicide assisté.

Une pasteure ou un pasteur qui a des réserves théologiques ou qui redoute la charge psychique, peut évidemment exercer son droit d'agir en son âme et conscience.

Si la pasteure ou le pasteur ne s'estime pas en mesure d'accompagner spirituellement ou par des actes liturgiques ou homilétiques un suicide assisté, la demande

d'accompagnement doit quand même être honorée. Dans un tel cas, il est important de trouver une ou un remplaçant. Si la recherche reste vaine, le secteur Théologie des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure prend le relais.

5. Points de vue sociaux et éthiques sur le suicide assisté

Les Eglises, par le biais de leurs ministres, sont appelées à offrir un accompagnement spirituel et des gestes liturgiques et homilétiques au moment où la mort et ses questions font irruption. Cependant, elles doivent aussi faire entendre leur voix dans le secteur de la formation et dans le débat public. En prenant position officiellement et en exposant leur vision théologique, elles contribuent de manière non négligeable au positionnement de l'éthique.

Etre humain, au sens chrétien du terme, c'est être humain en relation. Ainsi, l'exercice de la solidarité est nécessaire au bon fonctionnement de la société.

Etre humain, au sens chrétien du terme, c'est être humain en relation. Ainsi, l'exercice de la solidarité est nécessaire au bon fonctionnement de la société. Une solidarité qui est particulièrement demandée là où des vies touchent à leur terme. Et où des hommes et des femmes réfléchissent sûrement à la possibilité de quitter ce monde grâce au suicide assisté. Il n'est pas rare que le désir de suicide reflète une absence de solidarité vécue. C'est pourquoi la position ecclésiale sur le suicide assisté doit également tenir compte des défis socio-éthiques.

5.1 Créer des espaces de parole

Les questions que nous pose notre propre fin de vie sont parmi les plus difficiles. Or, à notre époque, les interlocuteurs et les espaces de parole manquent bien souvent. Qui plus est, la notion d'autodétermination ayant monopolisé le débat, la tendance à laisser les personnes seules face à leurs questions ne fait que se renforcer. Il faut donc s'employer à combler le manque en offrant des lieux de dialogue placés sous le signe de l'ouverture et de la confidentialité: des espaces pour évoquer les différentes possibilités face à la mort et permettre des prises de décision en toute responsabilité.

5.2 Favoriser les alternatives

Evidemment, l'accompagnant pastoral ne peut examiner les alternatives au suicide assisté avec la personne accompagnée que si elles peuvent réellement être mises en œuvre. Les Eglises doivent donc participer à la diffusion et à la promotion des alternatives au suicide assisté, en particulier des soins palliatifs. Les dépenses pour la médecine palliative continuent à être très loin derrière les dépenses pour la médecine curative, alors que l'on sait parfaitement à quel point une offre étendue en soins palliatifs contribue à apaiser l'angoisse face à la mort. Il faut absolument aussi promouvoir les traitements palliatifs ambulatoires et hospitaliers.

Une offre étendue en soins palliatifs contribue à apaiser l'angoisse face à la mort.

5.3 Renforcer la solidarité à l'égard des plus faibles

Pour beaucoup de maladies, le risque augmente avec les années. Dans leur grand âge, beaucoup sont atteints d'une forme de démence ou tombent dans la dépression. Par ailleurs, l'isolement s'accroît: décès des plus proches, difficultés de mobilité, capacités intellectuelles en baisse. Dans une société où le nombre de personnes âgées vulnérables est en constante augmentation, il est nécessaire et urgent de combattre l'isolement et la perte de sens. La hausse du taux de suicide des seniors est un signe aussi parlant qu'inquiétant. Les professionnels ne peuvent pas à eux seuls assumer les responsabilités liées à cette étape de la vie: la société tout entière doit faire preuve de solidarité. Les bénévoles seront appelés à jouer un rôle de plus en plus important si l'on veut pérenniser le système d'assistance aux plus faibles.

5.4 Lutter contre la désolidarisation

Le débat sur le suicide assisté est le reflet du rapport d'une société à la vie et à la mort. Or, aujourd'hui, le contexte du débat est celui d'une société où nous sommes toujours plus nombreux à avoir une espérance de vie de plus en plus longue, mais où parallèlement nous ne savons pas bien gérer l'étiement de la vie, la dégénérescence des capacités et la déliquescence. Par ailleurs, les coûts des soins médicaux ne cessent d'augmenter. La normalisation du suicide risque de faire monter la pression sur les mesures médicales chères et les soins coûteux de «dernière extrémité». Le «vieillessement» et le «manque de personnel soignant» accentuent encore plus cette pression. Quel est le grand danger? Qu'il ne faille plus seulement justifier la décision de mourir, mais également celle de (continuer à) vivre. Face à de telles mutations sociales, les Eglises doivent prévenir et agir. Il est impensable que l'être humain en arrive à devoir penser un jour qu'il n'a plus le droit de vivre parce qu'il pèse sur les autres. Les Eglises défendent un modèle de société où personne n'est considéré comme un poids. Un modèle de société où chacune et chacun puisse se sentir porté par la solidarité de tous.

Il est impensable que l'être humain en arrive à devoir penser un jour qu'il n'a plus le droit de vivre parce qu'il pèse sur les autres.

Adopté par le Conseil synodal le 7 juin 2018

Bibliographie:

Christoph Morgenthaler, David Plüss, Matthias Zeindler, Assistierter Suizid und kirchliches Handeln. Fallbeispiele – Kommentare – Reflexionen, Zurich, Theologischer Verlag, 2018, ISBN 978-3-290-17912-0, 295 p.

